



124924MA1200Z1(CE)

CERTIFICAT DE CONFORMITE

MODE DE PRODUCTION BIOLOGIQUE PRODUITS PAYS TIERS

Document justificatif établi conformément à l'article 29, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 834/2007

Délivré par ECOCERT S.A. – BP 47 – L'ISLE-JOURDAIN - France

Accréditation COFRAC n° 5-0074 pour la certification de produits agricoles et alimentaires, portée disponible sur www.cofrac.fr

Le présent document est délivré sur la base de l'article 29, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 834/2007 et des dispositions du règlement (CE) n° 889/2008. Il confirme que l'opérateur

MALAK BIO
126, Avenue Mohamd 5, Amougay
Dcheira jihadia, Agadir
Maroc

a soumis ses activités à contrôle et respecte les exigences établies aux règlements précités.

Les produits suivants peuvent être commercialisés selon les catégories précisées ci-dessous

Date(s) du dernier contrôle: 11/06/2011

La référence au mode de production biologique doit respecter les règles des articles 23 et 24 du règlement (CE) 834/2007. Toute autre règle d'étiquetage définie par la loi nationale doit être également respectée. Les produits doivent faire référence à la certification ECOCERT selon les règles d'étiquetage ECOCERT S.A.

Ce certificat ne couvre pas les transactions de marchandises. Le cas échéant, les marchandises doivent être accompagnées du certificat de transaction correspondant. L'opérateur a le droit d'utiliser ce certificat et les certificats de transaction selon les règles fixées par le contrat de certification et les instructions lui ayant été fournies.

| Site de production | Exportateur | Année de récolte |
|--|--|------------------|
| Cueillette: Tiznite, Agadir, Maroc | MALAK BIO 126, Avenue Mohamed 5, Amougay, Dcheira jihadia, Agadir Maroc | 2011 |
| Transformation: MALAK BIO: 126, Avenue Mohamed 5, Amougay, Dcheira jihadia, Agadir | | |

| Produits commerciaux | Catégorie de certification | |
|---|--|--|
| Huile d'argan torréfiée et non torréfiée | UE produit agricole biologique (art. 5.1.) | |
| Huile de figue de barbarie | UE produit agricole biologique (art. 5.1.) | |
| Raquette de figue de barbarie | UE produit agricole biologique (art. 5.1.) | |
| Huiles essentielles (Argan, Verveine, Romarin, Eucalyptus, Thym, Lavande, Armoise, Basilic, Bigaradier, Sauge, Geranium, Menthe verte et Citronnelle) | UE produit agricole biologique (art. 5.1.) | |
| Tortaux d'argan et de figue de barbarie | UE produit agricole biologique (art. 5.1.) | |

Ce certificat ne couvre pas les transactions de marchandises. Le cas échéant, les marchandises doivent être accompagnées du certificat de transaction correspondant. L'opérateur a le droit d'utiliser ce certificat et les certificats de transaction selon les règles fixées par le contrat de certification et les instructions lui ayant été fournies.

Certificat n°
124924MA1200Z1(CE)

Fin de validité:
30/12/2012

Fait à l'Isle Jourdain,
16/08/2012

(ou le jour de l'annulation du contrat de certification)

Elise Le Goff

Ce document est la propriété d'ECOCERT et doit être retourné sur demande. Seul l'original signé est valable.
 Ecocert SA, BP 47, 32600 L'Isle Jourdain, France

- Tel: +33 5 62 07 66 13 Fax: +33 5 62 07 66 19 email: office.international@ecocert.com